

bsf245 4 su 234 suf 1872 rembsf238

SUISSE/TRANSPORT ANIMAUX/PLAINTE KESSLER/DÈV :remplace bsf238

Développement

Transport d'animaux à travers la Suisse

Plainte du protecteur thurgovien des animaux Erwin Kessler =

Berne (ats) Le protecteur thurgovien des animaux Erwin Kessler a déposé une plainte contre l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Il lui reproche d'avoir violé son devoir de fonction en diffusant des informations erronées dans le cadre d'une révision d'ordonnance.

Celle-ci concerne l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux. Dans le projet mis en consultation, l'actuelle interdiction du transit d'animaux par la route a été supprimée, contrairement aux promesses faites par l'ex-chef du Département fédéral de l'économie (DFE) Pascal Couchepin.

Ce dernier avait assuré par écrit il y a quelques années à l'organisation de protection des animaux d'Erwin Kessler (VgT) que cette interdiction de transit ne serait pas sacrifiée sur l'autel des négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE), écrit M. Kessler dans sa lettre. Il a donc adressé mardi à la nouvelle cheffe du DFE Doris Leuthard une plainte disciplinaire contre l'OVF.

Or dans l'émission 10 vor 10 de la télévision alémanique SF de lundi soir, le porte-parole de l'OVF Marcel Falk a justifié la suppression de cette prescription par les négociations avec l'UE, selon M. Kessler.

De son côté, une autre porte-parole de l'OVF Cathy Maret note que ces discussions n'ont pas encore débuté et que l'objectif de la Suisse est de maintenir l'interdiction. Mais il ne serait pas bon d'entamer les négociations avec l'UE en ayant conservé l'interdiction dans le projet d'ordonnance révisée, a-t-elle ajouté.

Le protecteur des animaux critique aussi la manière. Selon lui, l'OVF ne précise pas dans les commentaires de la consultation que cette interdiction est supprimée et pourquoi. Ce camouflage viole aussi le devoir de fonction, selon M. Kessler.